

Tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 (par mois et par élève) :

- au départ de **Mulhouse, Porte de Bâle et Ile Napoléon** : **106€** par mois
- pour les élèves de **Chalampé** : **80€** par mois.
- pour les internes (l'aller le lundi et le retour le vendredi) : **50€** par mois.
- pour un trajet aller pour un « voyageur occasionnel » : **5,00 € (10€ A/R)**

Nous vous rappelons que les élèves qui sont en terminale doivent payer les 10 mois, même si les classes se terminent au mois d'avril pour eux. Ils sont considérés comme étant scolarisés jusqu'à fin juin et peuvent ainsi demander la subvention du CG68 pour les 10 mois.

Subvention :

Actuellement le Conseil Général du Haut-Rhin accorde encore une subvention (par mesure d'économie celle ci a été réduite une nouvelle fois cette année) pour le trajet côté français, qui est versée trimestriellement sur présentation des factures acquittées et des pièces justificatives. Le CG68 n'accepte pas une demande groupée faite au nom de l'ADRTJ. **L'agrément à la subvention doit donc être sollicitée par chaque famille auprès du CG68 à:**

Monsieur le Président du Conseil Général du Haut Rhin

Service des Transports Scolaires
Dossiers suivis par Mme Schelcher
125, avenue d'Alsace

68006 – COLMAR CEDEX

Tel.:0389306977 - Fax.:0389216455

Modalités de paiement :

Par chèque bancaire remis au chauffeur ou par virement bancaire (voir RIB en fin de mail)

au plus tard le 20 du mois précédent pour le mois suivant.

Pour le mois de septembre, la société WILL nous accorde un retard de paiement exceptionnel jusqu'au 15 septembre 2014.

Puis il faut régler pour

octobre avant le 20 septembre

novembre avant le 20 octobre...etc

dernière mensualité de l'année scolaire avant le 20 mai

N'oubliez pas de mentionner le nom de l'enfant lors des virements ou sur les chèques pour permettre à la société WILL d'attribuer le paiement à la bonne personne.

La société WILL accepte aussi un dépôt de 10 chèques en début d'année et assurera le dépôt d'un chèque par mois.

En échange du paiement et uniquement si le paiement a été enregistré par la société WILL, la Regiokarte sera disponible au secrétariat de l'école. Le secrétariat est tenue de distribuer les coupons mensuels de la Regiokarte seulement une fois le paiement crédité à la société WILL. (pour le mois de septembre la distribution sera faite sur la base des inscriptions)

Veillez à effectuer le paiement à temps pour éviter à votre enfant d'être privé de sa Regiokarte !

Les factures seront adressées, en fin de trimestre et par l'entreprise Will, par courrier une fois le paiement acquitté (factures à conserver et à envoyer trimestriellement au CG68 pour obtenir la subvention). Merci de vérifier l'adresse indiquée sur la carte « WILL » de votre enfant pour vous assurer que la société WILL a enregistré la bonne adresse pour l'envoi des factures.

La « Regiokarte »

La «Regiokarte» est un titre de transport mensuel pour la Region de Freiburg, Emmendingen et Breisgau-Hochschwarzwald (pour plus d'info : www.rvf.de/Regiokarte.php). Cette carte permet de circuler gratuitement avec les trains, bus et trams dans le périmètre de la rvf. Elle se compose d'une carte mère (Stammkarte) et de coupons mensuels.

La « Regiokarte » fait partie du service de la société WILL et elle est **obligatoire** dans les bus. La société WILL a obtenu pour notre trajet le statut d'une ligne scolaire « officielle » et nous bénéficions grâce à cela de subventions allemandes. En revanche les contrôleurs de la Regio pourront faire des contrôles inopinés pour vérifier les Regiokarten. **Une amende de 40,00 Euros** pourra être infligée aux non-possesseurs.

La Regiokarte peut être retirée au secrétariat à partir de ce mercredi au plus tard. Madame Koelsch nous rappelle également qu'il faut renouveler la validité de la « Stammkarte » et demande aux élèves de passer chez elle pour faire tamponner leurs cartes mères.

Carte de bus « WILL »

Une petite carte plastifiée avec nom et photo d'identité de l'élève, qui permet aux chauffeurs de reconnaître les élèves ayant droit de monter à bord. Les chauffeurs sont autorisés de demander la carte à un élève qu'il ne reconnaissent pas, afin de vérifier son identité. Si l'élève ne peut pas présenter sa carte, ils sont en droit de refuser à l'élève de monter à bord.

La société WILL:

www.wir-wollen-reisen.com

ou

Eisenbahnstr. 10, 79379 Müllheim, Deutschland Monsieur Heck, [+49 7631 1786-0](tel:+49763117860)